

Déclaration de Pretoria

1. Introduction

Nous, les membres de Partenaires en Population et Développement (PPD), une alliance de pays en développement, représentant plus de la moitié de la population mondiale, et des représentants de nombreux autres pays en développement avons participé à la Conférence internationale sur la dynamique démographique, le changement climatique et le développement durable, qui s'est tenue à Pretoria, la capitale de l'Afrique du Sud du 1er au 2 novembre 2011. La Conférence a été convoquée pour discuter des liens entre la dynamique démographique et le changement climatique, partager les connaissances et opinions existantes, et échanger les expériences nationales dans le traitement des questions complexes et interdépendantes dans une perspective de droits humains. Au bout de deux jours de délibération, nous avons adopté la présente Déclaration, et nous nous engageons à promouvoir et à la mettre en œuvre pour renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation pour faire face aux conséquences néfastes du changement climatique, et de faire progresser le développement durable.

2. Préambule

- (i) **reconnaissons** que la démographie n'est pas une fatalité et que les taux de natalité peuvent être abaissés grâce à des programmes de planification familiale qui respectent et protègent les droits humains, même dans les communautés pauvres ayant un accès limité à l'éducation, quand la planification familiale est rendue aisément accessible par la suppression des barrières, la distribution et l'utilisation des contraceptifs et la désinformation contre les rumeurs.
- (ii) **réaffirmons** notre engagement ferme aux principes, objectifs et actions contenues dans le Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) adopté en 1994, demandons en particulier l'adoption d'une approche fondée sur les droits à la santé de la reproduction y compris la planification familiale et à renforcer l'intégration des politiques de population et de santé génésique aux efforts nationaux, de développement y compris les stratégies de réduction de la pauvreté pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui intègrent l'objectif de l'accès universel à la santé génésique d'ici 2015;
- (iii) Nous nous **engageons** à redoubler nos efforts, individuellement et collectivement pour faire progresser la mise en œuvre des Déclarations adoptées précédemment par PPD, en particulier celle adoptée à Yogyakarta en 2010 pour promouvoir une approche fondée sur les droits afin d'améliorer l'accès à la santé de la reproduction, y compris les services de planification familiale pour répondre aux besoins non satisfaits, y compris ceux des adolescents et des jeunes;

- (iv) **réaffirmons** la pertinence des facteurs démographiques dans le développement durable comme le souligne le Programme d'action de la CIPD ainsi que dans l'Agenda 21.
- (v) **reconnaissons** que les liens entre la dynamique démographique, le changement climatique et le développement durable sont complexes. Cependant, les preuves scientifiques disponibles sont suffisantes pour initier une action urgente sans laquelle, il sera difficile de parvenir au développement durable
- (vi) **réalisons** que la dynamique des populations, y compris la croissance, la migration, l'urbanisation, le changement de la structure par âge et de la composition du ménage, couplée à des niveaux accrus de consommation ont des impacts significatifs sur l'utilisation des ressources, l'environnement, le changement climatique et le développement durable;
- (vii) **réalisons** en outre que le changement climatique et la surexploitation des ressources posent une menace importante pour le développement durable, le bien-être et la qualité de vie de nos peuples et des générations futures;
- (viii) **reconnaissons** davantage l'importance de l'autonomisation des personnes et des communautés, ainsi que le traitement efficace des problèmes et besoins des personnes;
- (ix) nous nous **engageons** à impliquer les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé;
- (x) **Avons noté** avec préoccupation que de nombreux obstacles comme le coût, des directives et pratiques médicales injustifiées, la désinformation, les préjugés des prestataires, de graves pénuries de ressources humaines pour la santé et les autres barrières sociales et religieuses empêchent les femmes et les hommes d'exercer leur droit fondamental à décider si, quand et combien d'enfants avoir.
- (xi) nous nous **engageons** à nouveau à prendre des mesures pour faire progresser l'intégration de l'objectif d'accès universel à la santé génésique, y compris la planification familiale dans le développement national et les stratégies de réduction de la pauvreté;
- (xii) **exprimons** notre ferme engagement à la coopération Sud-Sud en population, planification familiale et développement durable et nous engageons à prendre des mesures supplémentaires pour promouvoir et renforcer notamment la fourniture de produits de santé génésique et de partager des expériences entre nous et avec d'autres pays en développement

3. Questions prioritaires et actions recommandées

3 (a) Dynamique de la Population et Droits Humains: Les Implications du Changement

Climatique

La Conférence a noté avec préoccupation que, bien que l'action de la CIPD et l'Agenda 21 ait reconnu l'importance de la dynamique des populations dans le développement durable, les récentes discussions et des cadres sur le changement climatique ont eu peu de considération dans leurs délibérations pour la signification de la dynamique des populations.

La dynamique de population n'a pas été intégrée systématiquement dans la science du changement climatique. Les liens entre la dynamique démographique et le changement climatique sont complexes et souvent controversés. La complexité et la sensibilité de ces questions rendent impératif que le débat soit constructif et centré sur les droits. La réflexion sur le changement climatique dans une perspective de droits humains n'est pas seulement une nécessité fondamentale en termes de guider notre cadre de politique internationale de développement, mais aussi nous offre une précieuse occasion de réévaluer les besoins les plus pressants d'une société mondiale, hautement inéquitable avec de grandes différences sociale, environnementale et dans les niveaux économiques de développement.

La population mondiale a atteint son plus récent jalon, un total de 7 milliards en 2011, ce qui représente un quasi triplement de 2,5 milliards en 1950. Cela reflète des progrès significatifs dans la réduction de la mortalité à un rythme sans précédent dans la plupart de nos pays. Nous avons vu une réduction du nombre moyen d'enfants par femme 6-3 que l'accès à la planification familiale s'est améliorée durant la même période, bien que dans 18 pour cent de la population mondiale des femmes continuent d'avoir 3 à 6 enfants en moyenne.

Pourtant, la population continue de croître et le monde a ajouté 1,4 milliard de personnes supplémentaires depuis que nous avons adopté le Programme d'Action de la CIPD en 1994. Poursuivre l'augmentation de la population, estimée à 9,3 milliards en 2050 selon les plus récentes estimations de l'ONU, et changer la composition du ménage, couplée à des niveaux croissants de la consommation devraient avoir des impacts négatifs importants sur l'environnement et le changement climatique, qui à leur tour vont compromettre les perspectives de développement durable. Les plus touchés seront les segments les plus vulnérables et défavorisés de nos peuples qui n'ont pas les ressources, y compris l'accès à l'information et des moyens, pour faire face aux défis qui leur sont imposées. L'impact sera ressenti plus durement dans les collectivités locales et leurs populations, comme la plupart des événements récents dans de nombreux pays l'ont démontré.

Nous devons en apprendre davantage sur ces liens aux niveaux local et national pour développer des solutions basées sur des preuves. Nous avons besoin de s'éloigner de connotations idéologiques et des simplifications substantielles. Il est important que nous ayons plus de discernement par rapport aux forces et limites des programmes de population, y compris la façon dont nous avons progressé dans la satisfaction des besoins non satisfaits en matière de santé de la reproduction y compris la planification familiale dans une perspective de droits, comme demandé dans le Programme d'action de la CIPD.

Le développement durable est un équilibre harmonieux entre les progrès au plan social, économique, politique, culturel et environnementaux, ce qui garantit que les besoins de la population actuelle sont satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins. Dans ce contexte, nous devons chercher à mieux comprendre comment la dynamique de la population, y compris la distribution spatiale, des migrations et l'urbanisation, ainsi que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes interagissent avec l'évolution des niveaux et des modes de consommation et leur impact sur et vulnérabilité à l'environnement et au changement climatique afin de développer des politiques de population et stratégies de développement, ancrées dans une approche fondée sur les droits et celles qui se rapportent à l'adaptation au changement climatique et d'atténuation. La croissance démographique est un multiplicateur pour les défis posés par le développement durable.

Les enquêtes montrent qu'il existe un grand besoin non satisfait de planification familiale dans les régions développées et en développement. Répondre au besoin non satisfait de planification familiale et la prévention des grossesses non désirées dans les pays en développement est la seule manière la plus rentable de ralentir le réchauffement climatique. Améliorer l'accès à la planification familiale dans le Sud et ralentir la croissance de la population pose un fondement pour la construction de stratégies d'adaptation nécessaires pour faire face au réchauffement climatique.

3 (b) Actions Recommandées:

- (i) **Recommander** que Rio +20 reconnaisse la centralité des facteurs démographiques dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la nécessité d'inclure des discussions fondées sur des preuves du facteur population dans les délibérations du Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique.
- (ii) **S'engager** à accroître l'importance de la dynamique des populations dans les délibérations à venir de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui se tiendra à Durban fin de ce mois, et de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable qui se tiendra à Rio de Janeiro en Juin 2012.
- (iii) **Prendre** des dispositions par rapport à la croissance démographique et au gaspillage à la fois pour aider à alléger les pressions sur le développement durable

- (iv) **Assurer** l'accès universel aux services de santé sexuelle et génésique et à l'autonomisation des individus et des couples de décider du nombre, du moment et de l'espacement de leurs enfants;
- (v) **Soutenir** la mise à l'échelle de bons programmes de planning familial parce qu'il est plus rentable et on en sait beaucoup sur sa conception du programme;
- (vi) **Assurer** un investissement adéquat dans les jeunes générations et la prise de mesures pour éliminer le mariage des enfants et augmenter les chances des jeunes filles de poursuivre les études jusqu'à l'enseignement secondaire
- (vii) **Reconnaître** que le mariage en dessous de 18 ans est associé à cinq fois le risque de décès maternel et deux fois le niveau de violence domestique par rapport au mariage pour les femmes matures, et que l'augmentation de l'âge à la première naissance peut réduire le taux de naissance de 15 à 20 pour cent.
- (viii) **Encourager** l'utilisation systématique de données nationales et internationales pour les projections et planification de programmes ou politiques de développement en milieu urbain ou rural.
- (ix) **Appuyer** la collecte de données, d'analyse et de recherche sur les liens entre la dynamique démographique, les modes de consommation, l'environnement et le changement climatique aux niveaux communautaire et national, en particulier parmi les segments les plus vulnérables de nos sociétés.
- (x) **Reconnaître** que la vulnérabilité de certains pays à forte fécondité, par exemple dans le Sahel au réchauffement climatique vont s'intensifier à moins de prendre des mesures immédiates pour répondre aux besoins non satisfaits de planification familiale et des investissements systématiques sont faits pour relever l'âge à la première naissance.
- (xi) **Incorporer** les résultats de recherche en politiques et plaider autour de l'environnement, du changement climatique, de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'adaptation et d'atténuation.
- (xii) **Prendre** des mesures pour s'assurer que les programmes de planification familiale sont utilisés pour améliorer les droits humains et devenir une partie intégrante et importante d'adaptation aux changements climatiques et, dans le long terme, l'atténuation.

4. (a) Population, environnement et développement comme cadre pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques

Des preuves solides montrent montrant que le changement démographique a un impact évident sur les émissions de gaz à effet de serre, et que la dynamique de population joue un rôle clé dans les tentatives visant à atténuer et à s'adapter aux effets du changement. Les changements de taille et de composition de la population, spécialement la structure par âge, répartition des personnes dans les zones urbaines et rurales et de la taille et composition du ménage influent sur l'atténuation des émissions de carbone et le changement climatique. En outre, la surexploitation des ressources est un enjeu majeur dans ce contexte.

La réalisation de l'objectif de la CIPD de l'accès universel à la santé de la reproduction contribue à la baisse de la fécondité. Ces baisses de fécondité conduiraient à des niveaux de population en dessous des niveaux projetés qui ont été développés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique. Ceci à son tour aiderait à réduire les scénarii d'émissions de gaz à effets de serre à long terme. La feuille de route vers une population humaine en harmonie avec un changement durable de climat réside donc dans la satisfaction des besoins non satisfaits de planification familiale et les politiques de la population basée sur les droits envisagés par le PA de la CIPD au Caire en 1994.

Il y a deux façons distinctes dans lesquelles les questions de population peuvent être liées aux changements climatiques: l'atténuation (réduction des gaz à effet de serre qui causent les changements climatiques) et l'adaptation (réduction de la vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques). Compte tenu des implications pour le développement, l'environnement et la lutte contre la pauvreté, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation sont maintenant devenus les principaux défis.

Basé sur les expériences sur la gestion des événements climatiques répétées, les pays ont élaboré des stratégies d'adaptation, d'atténuation, de préparation et de succès, qui peut être partagée avec d'autres pays dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

4. (b) Actions Recommandées

- i. **Intégrer** les questions de changement climatique dans les cadres nationaux de planification du développement
- ii. **Convaincre** les décideurs politiques à intégrer la dynamique des populations et des enjeux du changement climatique dans la réduction de la pauvreté et les stratégies de développement
- iii. **Encourager** une meilleure intégration de la dynamique des populations dans les programmes d'adaptation au changement climatique et les mécanismes de financement
- iv. **Soutenir** les efforts pour réduire les émissions mondiales de carbone spécialement parmi les pays à haut niveau de ces émissions, y compris de l'adoption de technologies vertes..

Dans le cas où c'est approprié et réalisable, utiliser les technologies vertes pour réduire les émissions de carbone.

- v. **Investir** dans la planification familiale et les programmes de santé de la reproduction pour initier les changements de population qui conduiraient à diminuer les émissions
- vi. **Mobiliser** les donateurs et les organismes internationaux pour élaborer un cadre de développement durable intégrant le changement climatique, la dynamique des

populations et des droits humains

- vii. **Convaincre** les gouvernements d'évaluer la vulnérabilité au changement climatique et d'élaborer en conséquence des plans et des mécanismes d'adaptation
- viii. **Convaincre** les gouvernements à documenter et à partager le changement climatique, l'atténuation et l'adaptation des expériences entre les pays;
- ix. Soutenir le développement et l'adoption des évaluations périodiques pour examiner la viabilité des demandes de ressources nationales bio-physiques en prenant pleinement en compte les données démographiques précises pour le pays
- x. **Intégrer** l'utilisation des ressources naturelles, l'approvisionnement, le développement des foyers, et d'autres considérations environnementales dans les plans de la population, les politiques et programmes de développement.
- xi. **Investir** dans le renforcement des capacités pour l'utilisation de la recherche fondée sur des preuves en matière de politique et de la programmation, ainsi que pour traduire les politiques en actions

5 (a) Les adolescents, les jeunes, les femmes et les populations déplacées: Perspectives pour le développement durable

Les effets des changements climatiques n'affectent pas les gens également. Ceux qui sont gravement affectés par le changement sont des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes âgées qui constituent le groupe le plus vulnérable de la société. L'accès limité ou inexistant aux ressources et aux processus de décision accroît leur vulnérabilité au changement climatique. La croissance démographique dans de nombreux pays en développement est plus élevée que souhaitée, en partie à cause de la fécondité non désirée en raison de grossesses non désirées. Pauvres, jeunes femmes, et d'autres groupes vulnérables, notamment les déplacés, souffrent de façon disproportionnée de grossesses non désirées et leurs conséquences néfastes, en leur refusant leurs droits de choisir le nombre et le moment de leurs enfants, en limitant leur participation à la main-d'œuvre, et en renforçant leur statut de marginalisé et vulnérable

Dans de telles situations la capacité d'une femme ou d'une fille à éviter une grossesse (et l'infection) est sévèrement compromise par sa vulnérabilité causée par le genre et les normes sociales, l'âge, la pauvreté, le statut social, et le manque d'initiative personnelle. Souvent, les jeunes femmes qui cherchent la contraception sont généralement refoulées par les prestataires de services, pour des raisons culturelles et autres. Femmes émancipées et les communautés instruites sont la première étape du développement qui cible la population et qui a un impact durable à la lumière des négociations mondiales en cours sur l'atténuation des changements climatiques et les stratégies d'adaptation.

5. (b). **Recommandations;**

- i. **Convaincre** les gouvernements d'évaluer l'impact du changement climatique sur les adolescents, les jeunes, les femmes et autres groupes vulnérables de la société
- ii. **Assurer** une attention particulière à ces groupes vulnérables dans l'adaptation au changement climatique et les stratégies de développement durable
- iii. **Fournir** des informations sur la planification familiale et la santé de la reproduction et sur les services pour les sections vulnérables de la population y compris les adolescents, les femmes pauvres, jeunes et populations déplacées et accroître les investissements pour de tels efforts
- iv. **Assurer** que les adolescents reçoivent les informations, les compétences et les services nécessaires pour prévenir la grossesse à un âge précoce;
- v. **Reconnaître** que le nombre de réfugiés du fait de la violence et de la catastrophe écologique est substantiel et croissant et les grossesses non désirées sont communes et recommandent que la planification familiale et les services connexes soient mis à leur disposition

6. (a). **Le partage des connaissances: Intégration de la planification familiale, santé génésique et les droits et les changements climatiques: coopération Sud-Sud pour le développement durable**

La possibilité d'améliorer et de renforcer la coopération Sud-Sud est beaucoup plus grande aujourd'hui qu'avant. Ceci est reflété par le fait qu'un certain nombre de pays de l'Alliance sont en train d'accroître leur soutien à la coopération Sud-Sud et ont commencé à allouer des ressources croissantes pour la fourniture de bourses d'études, des produits de santé génésique et de l'équipement.

Pendant de nombreuses décennies, ces pays ont également accumulé des niveaux élevés de connaissances, d'expérience et d'expertise dans la planification et la mise en œuvre des interventions visant à améliorer la santé maternelle et la planification familiale et ont construit des institutions de classe mondiale en matière de formation, ce qui permet de faire progresser la coopération Sud-Sud et la rendre plus efficace. Les capacités institutionnelles pour la formation qui existe dans un certain nombre de pays devraient être pleinement utilisées par la coopération Sud-Sud. Cette conférence a donné l'occasion aux pays membres de partager leurs expériences en matière d'atténuation et d'adaptation aux défis du changement climatique.

Au cours des 15 dernières années, Partenaires en Population et Développement a favorisé la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la

population et le développement à travers le dialogue politique, le partage d'expériences, la promotion de la sécurité des produits de santé, le renforcement des capacités nationales et le renforcement des institutions nationales pour la formation à travers la coopération Sud-Sud.

Pour améliorer le suivi, Partenaires en Population et Développement a mis en place un mécanisme permettant de recueillir périodiquement des informations sur les produits et services échangés entre les pays membres et non membres.

Le partage des connaissances est devenu le secteur clé de l'ère moderne et une ressource décisive pour le développement durable. Une discussion sur l'état actuel des connaissances dans les expériences de différents pays membres dans l'intégration du changement climatique dans la planification familiale / santé génésique / population des politiques dynamiques, les stratégies et le développement durable et le partage de ces expériences permettraient de promouvoir une meilleure compréhension et le traitement de la dynamique démographique, du changement climatique, les questions de développement durable et, finalement, la coopération Sud-Sud.

6 (b) Actions Recommandées

- i. **Favoriser** l'échange d'expériences acquises dans la lutte contre le changement climatique aux niveaux local, national et international axé sur l'atténuation et l'adaptation.
- ii. **Renforcer** le rôle de la collaboration Sud-Sud dans la lutte contre la dynamique des populations, la santé sexuelle et génésique et le changement climatique
- iii. **S'assurer** de l'intérêt et de l'attention croissants des décideurs sur les liens entre population, SR / PF et le changement climatique.
- iv. **Entreprendre** des efforts de coopération Sud-Sud pour la recherche et le plaidoyer sur les liens entre la dynamique démographique et le changement climatique
- v. **Renforcer** les réseaux régionaux d'institutions partenaires et d'autres, qui pourraient servir de centres d'excellence pour la coopération Sud-Sud dans la documentation de la recherche fondée sur des preuves et le partage des bonnes pratiques / réussites aux niveaux politique et des programmes.

- vi. **Utiliser** une modalité Sud-Sud dans la fourniture de contraceptifs et de transfert de technologie entre les pays de l'Alliance et avec les pays non membres

7 (a) Engagement et perspectives d'avenir

Nous, les participants à la Conférence internationale sur la dynamique démographique, le changement climatique et le développement durable, nous nous engageons activement à suivre et la mettre en œuvre les recommandations contenues dans la présente Déclaration et à renforcer la coopération entre à travers la coopération Sud-Sud et avec tous les partenaires au développement, y compris groupes parlementaires, les institutions de recherche, organisations de la société civile, le secteur privé et la communauté des donateurs.

Nous demandons aux Gouvernements:

- i. Pour augmenter l'importance de la dynamique des populations dans les délibérations à venir de la Conférence des Nations Unies le changement climatique qui se tiendra à Durban, en Novembre 2011, et de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable qui se tiendra à Rio de Janeiro en Juin 2012
- ii. Pour intégrer la gestion des risques climatiques dans les politiques de population et de santé et d'intégrer la dynamique de population dans les questions et politiques de développement durable.

Nous appelons les Partenaires en Population et Développement:

- i. Pour construire une coalition avec d'autres organisations travaillant sur le changement climatique et développement durable
- ii. Afin de faciliter le partage des connaissances et l'échange d'informations et d'expériences entre les pays membres et avec d'autres pays sur les efforts et les progrès dans le traitement de la dynamique des populations, le changement climatique et le développement durable
- iii. Pour suivre régulièrement et faire le rapport sur les progrès dans le suivi et la mise en œuvre des actions recommandées contenues dans la présente Déclaration

Nous appelons les partenaires au développement:

- i. Pour fournir un soutien technique et financier pour la réalisation de coopération Sud-Sud à travers leurs programmes.

Les participants tiennent à exprimer leur gratitude au Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour avoir accueilli la Conférence, pour les des dispositions et pour son excellente et merveilleuse hospitalité.